



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°122/2022

**Objet : Avenant n°1 au contrat de service Caisse d'Epargne « SP Plus V2 ».**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision n°96/2020 en date du 30 octobre 2020 décidant la souscription au contrat de service « SP Plus V2 », auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam a souscrit à une solution de paiement sécurisée en ligne, utilisée par les administrés pour le règlement de prestations proposées par la Ville pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Considérant la nécessité de souscrire, par avenant, aux options « Pilotage risque niveau 1 » et « Pilotage risque niveau 2 » permettant l'accès à un certain nombre de contrôles sécuritaires automatisés permettant de limiter les risques de fraude.

Considérant l'offre de souscription gratuite à ces deux options de la Caisse d'Epargne.

### DÉCIDE

- **de souscrire** par avenant au contrat de service « SP Plus V2 » aux options « Pilotage risque niveau 1 » et « Pilotage risque niveau 2 », auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France - 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13, selon les modalités exposées ci-dessus.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 30 septembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220930-122-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Mise en ligne le 3 octobre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)